

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT**

### **Le Président de Hautes Terres Communauté**

**Objet : Signature d'un devis pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement du marché d'exploitation du réseau de chaleur bois de Murat**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de Hautes Terres Communauté ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-206 en date du 09 décembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Vu** la délibération n°2025-CC-166 en date du 11 décembre 2025 portant autorisation à Monsieur le Président d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 ;

**Considérant** le projet de création d'un réseau de chaleur au sein de la station du Lioran ;

**Considérant** la nécessité pour Hautes Terres Communauté de se faire accompagner pour du conseil et assistance technique (rédaction du cahier des charges, aide aux appels d'offres ...) en ce qui concerne les phases d'étude de faisabilité préalable à la création d'un réseau de chaleur au Lioran ;

**Considérant** l'offre de la société Energies 15 ;

**Considérant** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif principal 2026 opération n°1004 – Etude réseau de chaleur Le Lioran, chapitre 20 immobilisations incorporelles article 2031 – Frais d'études ;

### **DECIDE**

**Article 1 :** De conclure et signer un devis avec la société Energies 15, située 26 rue du 139<sup>ème</sup> RI 15000 AURILLAC, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation de l'étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur au Lioran pour un montant HT de 1 050 € (TVA non applicable) ;

**Article 2 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 3 :** Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

